

## Conseil Municipal du 12 janvier 2009

Le Conseil Municipal de la commune de Poisat (Isère) s'est réuni en séance publique le lundi 12 janvier 2009 à 20 heures, salle du Conseil.

Etaient présents : M. Jean-Marc Uhry, Maire – MM Bernard Bouhet, Yves Arnal, Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Ludovic Bustos, Adjoint – Mmes Marie Chaix, Françoise Gauthier, M. Hervé Fanton, Mmes Sandrine Menduni, Nicole Oleï, Martine Donnet, MM David Wager, Francis Dal, Mme Micheline Burgun, MM Gilbert Allouard, Eric Arnol, Charles Hamon, Mme Nelly Pugnale, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Marie Chaix.

Le compte rendu du conseil municipal du 8 décembre 2008 n'appelle aucune remarque.

Les questions suivantes sont toutes adoptées à l'unanimité des présents.

### FINANCES

Présentées par M. Bernard Bouhet, Adjoint Délégué,

- les demandes de subvention auprès du Conseil Général et du Conseil Régional pour l'acquisition et les travaux d'aménagement du bâtiment situé à Poisat 2, rue Hector Berlioz dans le but d'y réaliser au 1er étage une maison relais de 12 logements,
- les demandes de subvention auprès du Conseil Général, de la CAF et de l'Etat pour l'acquisition et les travaux d'aménagement du bâtiment situé à Poisat 2, rue Hector Berlioz dans le but d'y réaliser au rez-de-chaussée une structure d'accueil petite enfance multifonctions.

### URBANISME

Présentée par M. le Maire,

- une demande de mise en réserve foncière par l'Établissement Public Foncier de la Région Grenobloise de la propriété sise à Poisat 16, avenue Hippolyte Lhenry pour pouvoir à moyen terme étendre une partie du parking du centre village mais également aménager un nouveau lieu d'accueil d'équipements publics.

### INTERCOMMUNALITE

Présentée par M. Yves Arnal, Adjoint Délégué,

- une modification des statuts du SIERG pour permettre au syndicat de participer au Comité de Rivière et acter le retrait du Domaine Universitaire de la liste

des consommateurs particuliers figurant à l'article 2-C desdits statuts.

### RECENSEMENT

Présenté par M. le Maire,

- le détail de la rémunération des quatre agents recensés intervenant sur la commune depuis le 15 janvier jusqu'au 14 février :
  - ⇒ 2,10 € par bulletin individuel
  - ⇒ 1,50 € par feuille logement
  - ⇒ 53 € les 2 séances de 3 h de formation
  - ⇒ 30 € le forfait déplacement pour le district 4 seulement (Romage et Champaney)

### DIVERS

Présentée par M. Bernard Bouhet, Adjoint Délégué,

- l'autorisation au Maire de mandater en investissement une facture de 5 382 € d'honoraires dus à la Direction Départementale de l'Agriculture de l'Isère pour sa contribution au dossier de délégation de service public de l'affermage.

### INFORMATION

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les membres du conseil de la signature :

- avec la commune d'Herbeys, d'une convention pour le déneigement de Romage,
- avec les Francas, d'un avenant n°2 à la convention de moyens 2008 portant sur l'organisation du service Enfance-Jeunesse-Vie associative du CSCS applicable du 18 novembre 2008 au 31 décembre 2008,
- avec la Caisse d'Épargne des Alpes d'un contrat de prêt relais de 800 000 € pour l'acquisition de l'immeuble sis 2, rue Hector Berlioz,
- avec la Métro, d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel,
- avec la mairie de Brié et Angonnes, d'une convention pour des prestations liées au déneigement d'une partie du chemin de Champaney,
- avec la ville de Grenoble, d'une convention de participation financière aux frais de fonctionnement des écoles grenobloises pour les enfants poisatiers inscrits en CLIS,
- avec la Métro et le SMTIC, d'une convention pour l'échange de données localisées.

Ce compte rendu sera validé lors du prochain conseil municipal.